



COMMUNE DE
BOMPAS

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : Le 15 avril 2022

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION
ANNÉE SCOLAIRE - 2022/2023
A DEPOSER DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

DOCUMENTS À FOURNIR

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté

- Le livret de famille
- Pièce d'identité des responsables légaux
- En cas de divorce ou séparation : joindre la copie intégrale du dernier jugement précisant le lieu de résidence de l'enfant, ou l'autorisation de l'autre parent avec photocopie de sa pièce d'identité
- Le carnet de santé : vaccinations.
- 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois (facture eau, EDF ...).
- En cas de garde alternée** fournir la pièce d'identité et le justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'autre parent
- Le certificat de radiation de l'école précédente (si scolarisé dans une autre commune)
- Si admission dans une classe spécialisée (ULIS) hors du secteur de résidence habituelle de l'enfant. (joindre l'affectation par l'I.N.E)
- Formulaire de demande d'inscription scolaire

En cas de demande de dérogation au périmètre scolaire

- Demande de dérogation et justificatif(s)
- Autorisation de la Mairie dont dépend l'école d'origine de l'élève

Pièces supplémentaires à fournir pour les personnes hébergées :

- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement signée de l'hébergeant et de l'hébergé
- 2 justificatifs sur lesquels apparaissent le nom de l'hébergé et adresse de l'hébergeant (Impôts, bulletin de salaire, pôle emploi, etc...)

Après vérification des pièces justificatives, un certificat d'inscription sera délivré avec les jours et horaires d'inscription de l'école concernée.

IMPORTANT : L'inscription ne sera définitive qu'après admission par les directeurs d'écoles

BOMPAS

Solidaire

Durable

Agenda 21

vivre en harmonie dans une ville verte